

# Règlement du concours "en ligne" 2021

## Article 1 - Principe

La Fédération Bodadeg Ar Sonerion Bro Roazhon organise un concours instrumental « en ligne » dont les épreuves se dérouleront sous la forme d'enregistrements vidéo. Ce concours est ouvert à tou·te·s les musicien·ne·s, quelque soit leur niveau et leur groupe d'appartenance, que ce dernier soit affilié ou non à la Fédération.

La participation à ce concours vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.

## Article 2 - Dates

Le concours est ouvert jusqu'au **16 mai 2021 minuit**, date limite de mise en ligne des vidéos.

Proclamation des résultats : juin 2021.

## Article 3 - Catégories

Le concours est proposé pour les catégories suivantes :

- **soliste bombarde**
- **soliste cornemuse**
- **soliste caisse claire**
- **couple bombarde / binioù-kozh**
- **couple bombarde / binioù-braz**
- **duo libre**

## Article 4 - Niveaux

Chaque catégorie comporte 3 niveaux : A, B et C.

Il appartient à chaque concurrent·e d'estimer de quelle catégorie il ou elle relève. Toutefois, les concurrent·e·s ayant déjà participé à un concours du Championnat National des Bagadoù ne peuvent s'inscrire en niveau C.

### 4.1 Niveau A (confirmé) :

Le répertoire comprend :

- pour les solistes caisse claire : une marche imposée et un répertoire libre ;
- pour les solistes cornemuse : une marche imposée, et au moins deux pièces de répertoire breton ou écossais ou irlandais ;
- pour les autres catégories : une marche imposée, une danse libre et une mélodie libre. Pas de terroir imposé.

La durée totale cumulée des morceaux devra se situer entre 6 et 10 minutes

### 4.2 Niveau B (intermédiaire) :

Ce niveau s'adresse aux élèves possédant les bases techniques de leur instrument. Le répertoire sera constitué d'une danse imposée, et d'une pièce libre.

La durée totale cumulée des morceaux devra se situer entre 3 et 6 minutes

### 4.3 Niveau C (débutant) :

Ce niveau s'adresse aux élèves débutant·e·s (1ère ou 2ème année de cours). Le répertoire est libre. L'utilisation d'instruments d'étude (practice-chanter, practice-pad, flûte) est autorisée.

La durée totale cumulée des morceaux devra être inférieure à 3 minutes

## Article 5 - Dispositions particulières par catégorie

### 5.1 Soliste bombarde

Chaque concurrent·e interprétera son répertoire en soliste.

- Pour les airs imposés : l'air sera joué par-dessus un support audio du thème joué à la cornemuse, fourni par Sonerion Bro Roazhon.
- Pour les parties libres : le ou la concurrent·e peut, s'il ou elle le souhaite, jouer par-dessus une séquence enregistrée par ses soins.

### 5.2 Soliste caisse claire

Chaque concurrent·e peut : soit jouer sans accompagnement, soit se faire accompagner d'un ou plusieurs instruments sur son enregistrement, soit utiliser une maquette (y compris celles fournies par Sonerion Bro Roazhon).

### 5.3 Duo libre

Tous les instruments sont autorisés, qu'ils fassent ou non partie de ceux joués habituellement en bagad. Les séquences préenregistrées ne seront en revanche pas admises.

## Article 6 - Règles techniques

Les concurrent·e·s procéderont par leurs propres moyens à une captation vidéo de leur prestation.

La captation devra impérativement être continue, avec au maximum une vidéo par épreuve (exemple, en niveau A : marche + mélodie + danse = 3 vidéos maximum)

Chaque vidéo sera livrée « brute de tournage ». Sont notamment interdits :

- toute opération de montage audio ou vidéo
- toute opération de traitement du son ou de l'image

**Toute entorse à cette dernière règle sera éliminatoire.**

## Article 7 - Modalités d'envoi

Les vidéos doivent être postées sur une plateforme de partage de fichiers (exemple : [wetransfer.com](https://www.wetransfer.com))

Le titre des vidéos doit être de la forme :

*Concours\_Sonerion35\_2021\_Catégorie\_Niveau\_Nom\_Prénom\_Épreuve*

Un courriel doit ensuite être adressé à : [evenement@bas35.org](mailto:evenement@bas35.org), contenant :

- Nom(s) et prénom(s) du ou des concurrent·e·s ;
- Date(s) de naissance ;
- Catégorie et niveau ;
- Nom(s) et/ou type d'air(s) interprété(s) ;
- Lien(s) vers le ou les fichier(s).

Chaque vidéo peut être envoyée individuellement, ou toutes ensemble en une seule fois.

## Article 8 - Jugement

Les prestations seront évaluées par un jury indépendant de la Fédération, composé de musicien·ne·s expérimenté·e·s. Chaque juge écouterá toutes les prestations d'une épreuve en une session, après clôture de la qualification, et classera les concurrents. Un classement sera effectué par catégorie et par niveau.

Les décisions du jury sont sans appel.

## Article 9 - Diffusion

Une fois les résultats proclamés, les vidéos des concurrent·e·s qui le souhaitent seront publiées sur le site internet de la fédération, et sur les réseaux sociaux. Préalablement à toute publication, une autorisation écrite sera demandée à chaque concurrent·e, ou à ses représentants légaux s'il ou elle est mineur·e.

### Annexe – règles et conseils pour l'enregistrement

**Appareil** : utiliser le meilleur appareil à disposition (smartphone, tablette, webcam, caméra vidéo/photo), un smartphone récent donnera de meilleurs résultats qu'une vieille webcam. Pour les smartphones, utiliser la caméra principale (arrière, pas celle à selfie) qui a une plus haute résolution et une meilleure qualité d'enregistrement.

**Position** : l'interprète doit jouer de face.

**Cadrage** : les bras et les instruments doivent être visibles, au plus proche de l'objectif sans que le son ne sature.

**Orientation** : portrait ou paysage.

**Instrument** : tester différentes options (pour les pads surtout) et utiliser celle qui sonne le mieux à l'enregistrement (qui peut être différente de celle que l'on pense être la mieux en jouant).

**Prise de son** : s'assurer que le son ne sature pas.

Tester la configuration et la qualité d'enregistrement.

Faire des essais avant de se lancer dans l'enregistrement des épreuves.